



BUËCH ET AFFLUENTS, DEBATTONS-EN !

Séderon

Compte-rendu d'atelier en salle

Appui à la concertation pour la définition d'un programme d'aménagements sur la vallée du Buëch

29 octobre 2022

Introduction

Organisé à l'initiative du SMIGIBA, un atelier de concertation en salle s'est tenu à Séderon le 29 octobre 2022. Il avait pour objectif de poursuivre le travail de diagnostic et d'échange sur les attentes de chacun quant à l'avenir de la Méouge. Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une étude ayant défini, dans le bassin versant du Buëch, 8 secteurs prioritaires pour la gestion du risque inondation et la restauration des cours d'eau, dont fait partie la Méouge à Séderon. Des scénarios d'intervention se nourrissant des éléments exprimés lors de cet atelier seront construits par un bureau d'étude et présentés au public lors d'un second temps au printemps 2023.



Une vingtaine de participants aux profils différents étaient présents, habitants, élus ainsi que des représentants de l'Etat et du SMIGIBA.

1. La rivière aujourd'hui

Les deux groupes ont été questionnés sur leurs perceptions de la rivière aujourd'hui. Incidemment, l'un des groupes était composé de personnes résidant en permanence à Séderon et l'autre davantage de personnes propriétaires de résidences secondaires, certains depuis longtemps. La synthèse globale met en exergue des visions parfois différentes entre les deux publics.

Une rivière centrale pour la vie du village

De par sa localisation, la Méouge occupe une place importante dans la vie du village. Visible et fréquentée en plusieurs endroits, elle est support de plusieurs usages :

- Une habitude de piques niques à la source de la Méouge, lieu de détente et de loisir en famille,
- Un rôle d'irrigation important pour les nombreux potagers le long de la Méouge,
- Un rôle historique dans le fonctionnement des moulins et de la distillerie.

Plusieurs participantes membres de l'Essaillon, association patrimoniale, ont partagé différents faits historiques (<https://essaillon-sederon.net/>). Il a ainsi été précisé que la distillerie était un lieu ancien fonctionnant grâce à l'eau de la Méouge mais aussi qu'un ensemble de canaux en pierre, passant sous les maisons, laissait s'écouler l'eau des montagnes vers la rivière. La Méouge apparaît alors comme un élément patrimonial constitutif de l'identité de la commune.

Le risque représenté par la rivière diversement ressenti

La crue de 2002 est gravée dans les mémoires des participants. A cette occasion, la Méouge était en effet passée au-dessus du pont dans Séderon et avait inondé des caves notamment du secteur de la bourgade. Plusieurs participants ont fait appel à des épisodes de crues plus anciens : 1900, dans les années 60 ou encore en 1992. Pour un des deux groupes, les inondations sont très régulières, principalement du fait du caractère torrentiel de la rivière ainsi que de la proximité du village à la source. Pour ce groupe, les crues sont de véritables risques pour les habitations et les infrastructures.

Une participante, habitant à proximité du lavoir, tient à faire remarquer que depuis la consolidation de la digue au niveau du parking, les inondations sont plus importantes du côté de son habitation. Elle questionne ainsi l'impact de l'aménagement sur la trajectoire de l'eau.

La perception du risque représenté par la rivière est néanmoins variable en fonction des participants. Elle est moins marquée pour le groupe comptant plusieurs propriétaires de résidences secondaires, peut-être situées davantage en périphérie du centre-ville.

Des préoccupations quant aux sécheresses et des questions sur les pratiques agricoles

Certains participants disent craindre davantage les sécheresses que les crues. La sécheresse de 2022 a été très prononcée. Dans ce contexte, ils regrettent le développement de la culture de maïs supposée gourmande en eau et le non-respect des règlements en matière d'irrigation (ruisseaux détournés, prélèvements trop importants, aspersion lors de journées où les prélèvements sont interdits). Cette pratique est plus liée au secteur de la Méouge plus en aval, vers Lachau. La problématique se pose aussi pour les nombreux potagers qui longent la rivière et sont entretenus par les particuliers.

Le représentant du SMIGIBA présente l'action de son institution en la matière. Le SMIGIBA pose des capteurs pour améliorer la connaissance du débit de la rivière notamment à l'étiage. Ces données sont à la disposition de l'Etat pour établir les règlements. Le SMIGIBA ne dispose pas d'autres prérogatives en la matière. Le président de l'association de pêche regrette ce qu'il juge être un manque d'implication de l'Etat sur ce sujet dans ce secteur excentré du département.

L'entretien de la rivière en question

L'entretien de la rivière est questionné par bon nombre de participants. Ils considèrent souvent que les berges sont beaucoup plus encombrées par la végétation qu'elles ne l'ont été. Pour certains, l'enjeu est esthétique. Pour d'autres, il est sécuritaire. Une participante voit des arbres partiellement déracinés pencher sur la rivière depuis la berge opposée à sa maison et craint que leur chute crée un débordement lors d'une prochaine crue. Il est aussi remarqué que la végétation ne permet plus d'emprunter l'ancien passage sur berge. Cela a fait l'objet de débats sur les atouts mais aussi inconvénients de cette situation. Pour certains la présence d'arbres est positive et permet de protéger la rivière. Pour d'autres, elle est dommageable et engendre des risques d'embâcles. Plusieurs participants indiquent ne pas savoir ce qu'ils sont autorisés à faire ou non en matière d'entretien de la rivière.

Le représentant de l'Etat explique les règles régissant l'entretien de la rivière. Les riverains en sont responsables. Ils peuvent donc bien entretenir la végétation. En revanche, les travaux sur les berges et l'extraction de matériaux dans la rivière doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. L'instruction définit si ces interventions peuvent ou non avoir un impact négatif sur les infrastructures ou les milieux naturels localement ou à l'échelle du bassin.

Le représentant du SMIGIBA précise que le Syndicat peut apporter un concours aux riverains dans l'entretien de la végétation. Il peut être contacté pour signaler une zone nécessitant un entretien. L'enveloppe budgétaire destinée à ces opérations nécessairement limitée impose néanmoins au SMIGIBA de réserver les interventions aux situations les plus préoccupantes. Des opérations d'entretien plus massives ont également lieu à intervalle régulier. Idéalement, le représentant du SMIGIBA estime qu'il conviendrait d'intervenir tous les cinq ans, certains arbres comme les saules se développant très vite. Mais, la fréquence effective des opérations est un peu moins élevée.

Les enrochements au niveau de la passerelle du terrain de boule suscitent par ailleurs des questionnements quant à leur caractère esthétique et écologique. Le représentant de l'Etat

présente la doctrine actuelle en la matière. Les protections de berges minérales (enrochements) sont maintenant autorisées seulement si aucune alternative végétale n'est viable. Les protections de berges végétales présentent en effet plusieurs avantages. Elles filtrent les pollutions provenant des berges, limitent le réchauffement du cours d'eau grâce à l'ombre procurée par les arbres, créent des habitats naturels et sont plus esthétiques. Dans certaines conditions, notamment les berges très pentues et les courants de très forte vitesse, les protections de berges végétales ne sont néanmoins pas adaptées et les protections de berges minérales peuvent être autorisées.

Une rivière en bon état écologique mais des craintes quant à son évolution

Des participants font état de leur sentiment de voir moins de truites, d'écrevisses ou de chabots que naguère et de leur préoccupation pour l'avenir. Le président de l'association de pêche et le représentant de l'Etat indiquent que ces espèces sont encore présentes dans la rivière, même dans la traversée de Séderon, ce qui témoigne d'une bonne qualité de l'eau.

Un participant indique avoir vu au droit de sa propriété un barrage de castor se construire puis être déserté, probablement suite à une intervention humaine. Le représentant de l'Etat rappelle que le castor est protégé et qu'il convient de se rapprocher des services de l'Etat si une construction de l'animal pose problème. Une intervention pourra être réalisée dans un cadre réglementaire adapté.

Un enfoncement de la rivière remarqué

Des participants font état d'un enfoncement de la rivière à des degrés divers selon les endroits. Le représentant du SMIGIBA indique qu'il s'agit d'un phénomène généralisé à l'échelle du bassin versant du Buëch.

La Méouge au niveau de la place de l'église, un point noir esthétique

Plusieurs participants font état de leur désarroi quant à l'aspect de la rivière au niveau de la place de l'église. Le cours d'eau y est canalisé à cet endroit et barré par d'épaisses tiges de fer (IPN). Certains se rappellent les vasques bien peuplées en truites que formait la rivière avant l'aménagement. Certains participants jugent cela préjudiciable à l'activité touristique de Séderon, dans la mesure où beaucoup de touristes se garent sur la place.

Le représentant du SMIGIBA indique partager le constat mais rappelle que des conduites d'eau usée sont prises dans les marges en béton de l'aménagement. L'intervention, le cas échéant, sera complexe et coûteuse.

2. Les objectifs prioritaires du projet

Un des groupes a souhaité questionner les solutions possibles pour limiter le risque inondation. Plusieurs scénarios ont été esquissés :

- Proposer une solution de délestage ou de rétention afin de limiter l'impact d'une crue dans le cœur de village, pouvant prendre plusieurs formes : descendre le niveau de la berge au niveau du parking, imaginer une zone de rétention en amont du village.
- Agir davantage sur l'entretien des berges

Au-delà des pistes de solutions, les objectifs souhaitables les plus souvent mentionnés sont les suivants :

La protection des infrastructures, des biens et des personnes

Cela est apparu comme l'objectif prioritaire d'une des tables, de manière à diminuer l'impact des inondations sur le village. Les infrastructures et les personnes doivent être traitées ensemble, de même que les jardins alimentaires mais aussi les lieux historiques. L'impact des inondations sur les canalisations est aussi un sujet d'inquiétude, cela pouvant causer des épisodes de pollution important.

La mise en valeur du cadre de vie

La mise en valeur du cadre de vie est un objectif prioritaire pour plusieurs participants et l'entretien de la rivière est un outil pour y parvenir. Il est proposé de rééditer un guide de l'entretien des rivières à destination des riverains. Certains participants estiment que l'entretien peut concourir à d'autres objectifs, notamment la protection des berges et la mise en valeur des milieux naturels.

Favoriser les déplacements de long de la rivière et les loisirs

Le Maire de Séderon fait état des projets de la municipalité qui font écho à l'intervention du SMIGIBA. Un projet de voirie carrossable le long de la Méouge entre la place de l'Eglise et le pré de Gleize imaginé lors de la précédente mandature a été abandonné du fait du caractère inondable du secteur de la bourgade. La municipalité envisage maintenant la création d'un chemin piétonnier le long de la Méouge entre la place de l'Eglise et la passerelle du jeu de boule. Il passerait au pied des immeubles du secteurs de la bourgade. Il rallierait le pré de Gleize qui pourrait devenir un parking inondable, capable d'emmagasiner de l'eau pendant les crues pour limiter le risque d'inondation en aval. Cet espace pourrait également devenir la place du marché et d'un certain nombre d'animations.

Un débat sur le système d'alerte

Si pour certain la mise en place d'un système d'alerte est nécessaire et permettrait de limiter l'impact des crues sur les biens et les personnes, celui-ci doit être adapté aux spécificités de la commune : le caractère torrentiel de la rivière et sa proximité à la source.

Synthèse cartographique des contributions citoyennes

